

L'ADIL EXISTE ET VOUS OFFRE UN CONSEIL GRATUIT GRÂCE À LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE SES MEMBRES :

Le Conseil Général et les collectivités locales

Le Ministère chargé du Logement

Les professionnels du logement, les organismes de logements sociaux et du 1% logement, les établissements de crédit...

Les organismes d'intérêt général : Caisses d'Allocations Familiales, Caisses de Mutualité Sociale Agricole...

Les représentants des usagers et des familles

La diversité des membres de l'ADIL est la garantie de son indépendance.



FRAPPEZ À LA BONNE PORTE



REALISATION GRAPHIQUE : STUDIO ARZIMUT - PARIS



CENTRE D'INFORMATION SUR L'HABITAT



Les financements
prêts et aides dont vous pouvez bénéficier, plan de financement le mieux adapté à votre situation personnelle...

Des juristes spécialistes du logement, vous établissent un diagnostic financier informatique « sur mesure ».

Un plan de financement bien étudié avec votre ADIL, est un gage de sécurité.



Les contrats
contrat de vente, contrat de construction, contrat d'entreprise, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat de prêt...



Les relations avec les professionnels
agent immobilier, notaire, syndic, architecte, constructeur, maître d'œuvre, établissement de crédit...



Les assurances
liées à l'emprunt, à la construction ou à l'habitation.
Les garanties
hypothèque, caution...



La fiscalité
TVA, Impôts locaux, droits de mutation, investissement locatif, avantages fiscaux...



La copropriété
assemblée générale, travaux, charges, règles de majorité, conseil syndical...



La location
bail, loyer et charges, état des lieux, réparations locatives, démarches pour trouver un logement social, un garant ou le financement d'un dépôt de garantie...



La réglementation sur la qualité de l'habitat
décence, insalubrité, amiante, plomb, termites, maîtrise de l'énergie...



Les offres de logements et terrains disponibles,
à la vente ou à la location,
dans certaines ADIL.

L'ADIL vous guide dans vos projets, mais elle n'agit pas à votre place. Son rôle exclusif est de vous informer et de vous conseiller.

VOTRE ADIL (CENTRE D'INFORMATION SUR L'HABITAT) FAIT PARTIE D'UN RÉSEAU NATIONAL ; ELLE EST AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT APRÈS AVIS DE L'ANIL.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
CONCERNANT LE RÉSEAU DES ADIL

Tél : 08 20 16 75 00
0,12 € la minute au 1.2.2007

Internet : www.anil.org

L'ADIL met à votre disposition plusieurs Centres d'Information sur l'Habitat ou permanences dans le département 